# COMPTE-RENDU CE SIEGE DU 22 & 23 OCTOBRE 2015




francetélévisions

## DECLARATIONS LIMINAIRES

En préambule le Président du Comité d'Etablissement, Fabrice Lacroix, annonce aux élus qu'il participera au vote sur le point 12 « Vote du nouveau Règlement Intérieur et qu'il en expliquera les raisons lors de l'examen du point .

En liminaire, les organisations syndicales sont intervenues sur des points relatifs aux conditions de départ des cadres dirigeants dans le cadre du PDV, à la communication autour de la représentativité du SNJ, au préavis de grève des JRI de France 2, au contexte très tendu sur le plan économique de France Télévisions.

La direction s'est exprimée sur les points suivants :

1/ Le départ de Monsieur René Siacci et plus généralement les départs des cadres de direction dits « G20 » dans le cadre du Plan de Départs volontaires (PDV). Ces départs se font dans le respect des critères du PDV et sont validés dans le cadre des commissions de suivi. « Ce sont des salariés comme les autres » avec une spécificité puisqu'il n'y a pas de postes ciblés de niveau 1 mais un volume de 20 postes de cadres dirigeants à supprimer d'ici le 31/12/2015.

**Les élus FO soulignent qu'il s'agit essentiellement d'un problème de date. En l'occurrence Monsieur René Siacci , responsable du PDV, est parti en mai 2015…**

2/ La direction a communiqué sur la représentativité des organisations syndicales à la fin du cycle électoral sans indiquer le collège de référence.

3/ La suppression de la publicité dans les programmes « jeunesse» sur les chaînes publiques à partir du 01/01/201/8. La Direction le déplore autant que les organisations syndicales et précise qu'un vote lundi 19/10/2015 au Parlement a confirmé la dotation de 25 millions d'euros en 2016 à France Télévisions (rappel : le défcit prévu en 2016 est de 50 millions d'euros.

4/ le préavis de grève des JRI de France 2 et la polémique autour du TVU pack. En séance, un membre de la Direction est venu répondre aux interrogations alarmistes des élus qui réclament un moratoire sur TVU pack au nom du principe de précaution.

La direction indique que la consultation des élus du CHSCT a bien eu lieu en 2013 avec la rédaction d'une fiche Expert. En 2015, l'outil a évolué, ses fonctionnalités et son mode d'utilisation n'ont pas changé mais l'appareil « nouvelle génération préserve mieux la santé des salariés » selon les conclusions et les mesures effectuées par un organisme indépendant. En juin 2015, la Direction de l'Information a demandé une révision de la fiche Expert afin que « tout le monde puisse utiliser le TVU pack » sur la base du volontariat.

**Les élus demandent un moratoire sur l'utilisation du TV U Pack et la consultation des élus du CHSCT sur les modalités d'utilisation de ce matériel. Les élus ont ont, voté à l'unanimité une résolution apportant leur soutien aux JRI de la rédaction de France 2 avec 18 voix pour.**

### POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV de la séance du 1er septembre
2. Information/Consultation sur le projet de déploiement du système de diffusion des habillages et ses impacts sur les conditions de travail des salariés
3. Information/Consultation sur le Bilan Handicap 2014
4. Information/Consultation sur le Bilan Social 2014
5. Situation de l'emploi au 30/06/15
6. Information/Consultation sur les orientations du plan de formation 2016
7. Point d'avancement sur le projet CDE
8. Point d information sur l'arrêt du point route
9. Bilan du realisé Dakar 2015
10. Le compte rendu de fin de mandat
11. Election des membres des commissions
12. Vote du nouveau Règlement intérieur
13. Information sur le projet de passage en HD de la fabrication des éditions nationales
14. Plans de charges de Vaise au 31/03/15 et au 30/06/15, et Malakoff au 30/06/15

## 1. Approbation des proces verbaux

**Séance du 1er septembre 2015 :** Approuvé

## 2. Information/consultation le projet de déploiement du système de diffusion des habillages et ses impacts sur les conditions de travail des salariés- Outil ORAD

Ce point fait suite à l'information des élus du Comité d''Etablissement de septembre 2015. Le CHSCT a pris acte de cet avis le 12 octobre 2015. Date de déploiement avril 2015. La Direction précise que seule la régie 1 est concernée, que les formations à l'outil sont prévues pour les opérateurs habillage de France 2 comme pour ceux de France 3 et que les opérateurs vidéos sont déjà polyvalents. 15 personnes sont concernées à ce jour. L'interface avec l'outil est en anglais mais les formations seront dispensées en français comme le seront les documents support.

**Les élus se sont joints à l'avis du CHSCT.**

## 3. Information/Consultation sur le Bilan Handicap 2014

La Direction (Martine Boucher) a présenté le bilan handicap 2014 (Accord Groupe incluant les filiales) en précisant que les négociations du nouvel accord étaient bien avancées avec les organisations syndicales.

**Données 2014 relatives à l'emploi des travailleurs handicapés au 28/02/2015**

| | |
|---|---|
| **Effectifs assujettis consolidés** | **9 698** |
| **Obligation d'emploi consolidées** | **571** |
| **Nombre de travaillleurs handicapés** | **490** |
| **Emplois directs** | **415.40** |
| **Accueil de stagiaires** | **0.90** |
| **Sous-traitance** | **25.61** |
| **Taux d'emploi** | **4,56%** |

Points de vigilance et impact sur le taux d'emploi :
65% des TH sont des RQTH à durée déterminée
9% des RQTH arrivent à échéance d'ici fin 2015.
36 bénéficiaires auront plus de 62 ans d'ici fin 2015 et sont susceptibles de quitter le groupe.

**Comment FTV remplit ses obligations d'emploi de travailleurs handicapés au titre de l'année 2014 ?**

| | |
|---|---|
| Emploi direct | 72.75 % |
| Sous -traitance | 4.48 % |
| stagiaires | 0.16 % |
| Contribution interne dans le cadre de l'accord | 22.71 % |

**Bilan budgétaire :**
Transfert de charge du budget de l'Agefiph vers FTV. La contribution Agefiph est calculée sur les données DOETH et le différentiel relatif à l'objectif des 6%. Cette contribution n'est pas versée à l'Agefiph mais constitue avec la dotation de FTV le budget qui finance la politique de FTV au sein de l'accord handicap.

**Les élus FO sont intervenus pour souligner le travail accompli par les équipes de Martine Boucher ainsi que l'implication de la Direction des achats dans le développement d'une réelle politique d'achats responsables auprès des entreprises de travail adapté. Les élus ont voté en rendant, à l'unanimité, un avis positif par 21 voix pour.**

## 4. Information consultation sur le bilan social 2014

Ce point a été traité en septembre 2015 mais les élus avaient demandé un décalage du vote dans l'attente d'une date proposée par la Direction pour la tenue d'un Comité d'Etablissement extraordinaire sur « la Santé au travail ».
La Direction confirme que ce CE extraordinaire aura lieu le 09/11/2015..

Le vote sur le bilan social 2014 est reporté en novembre 2015 après le CE Extraordinaire

## 5. Situation de l'emploi au 30/06/2015

La Direction (Stéphane Chevallier) a présenté les chiffres liés à l'évolution de l'emploi sur le premier semestre 2015. 4 475 ETP (équivalents temps plein) au Siège en légère diminution liée à la baisse du nombre de permanents. Ce sont les premiers effets du PDV qui se font sentir.

Les non permanents représentent 14,1% de l'effectif global. Les heures supplémentaires sont en légère diminution en liaison avec le développement du forfait jour.

**Les élus FO demandent un focus sur les heures supplémentaires récupérées et non payées ainsi que sur le nombre de jours effectués au-delà des 204 ou 180 jours.**

## 6. Information / Consultation sur « les orientations générales pour une politique de formation pluriannuelle »

En présence de Yannick Monsnereau, responsable de la Formation, la Présidente de la commission Emploi Formation a fait part des conclusions de la commission qui s'est tenue le jeudi 15 octobre 2015.

**Les membres de la commission ont remarqué que le document :**

1) comporte beaucoup de « propos généraux » et « de déclarations de bonnes intentions qui n'engagent à rien »

2) accorde une place prépondérante à la formation en destination des managers

3) ne dit rien sur les articulations entre les stratégies de l'entreprise et les orientations de formation, ni sur la manière dont les orientations vont être déclinées

**Par ailleurs, ils soulignent :**

1) la nécessité d'un lexique précis et partagé sur les termes employés afin d'éviter toute confusion dans les échanges oraux comme écrits. Par exemple, ne pas confondre le nombre de « stagiaires » avec celui de « collaborateurs formés »

2) l'impression « d'opacité sur l'organisation de la formation », « le manque de visibilité sur qui fait quoi ». Cela se traduit par de nombreuses questions de la part des salariés comme : « à qui s'adresser pour adresser une demande de formation et/ou obtenir un retour sur les raisons d'un refus suite à une demande de formation ? », « où trouver le nom de son RH de proximité ? »

3) l'importance d'un rappel du calendrier et du fonctionnement de l'activation de son Compte Personnel de Formation (CPF) qui prend le relais du droit individuel à la formation (DIF)

Mme Yannick Monsnereau indique qu'il s'agit d'une « rédaction plurielle » de la Direction des Ressources Humaines (notamment du service formation, de France Télévisions Université, de l'équipe en charge de la GPEC) coordonnée par elle-même avant validation par Murielle Charles.

Elle rappelle les enjeux concernant en particulier 3 axes principaux :

- le numérique qu'il faut continuer à développer sur tous les métiers confondus

- le développement d'une logique intergénérationnelle en matière de compétences

- le maintien et la consolidation de compétences des collaborateurs

Elle indique que la Direction des Ressources Humaines sera en mesure de préciser le nombre de refus de formation aux demandes de salariés courant 2016.

Elle précise enfin que le 2 novembre 2015, une nouvelle communication à destination de l'ensemble des salariés rappellera toutes les modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation notamment la date « couperet » du 31/12/2015 au-delà duquel son activation sera « beaucoup plus compliqué ».

Mme Monsnereau répète que la loi du 5 mars 2014 oblige à reconstruire toute la logique et l'économie de la formation au sein de France Télévisions.

**Les élus relèvent le recul de la fonction d'information, de conseil et d'accompagnement des acteurs RH aux salariés à la fois sur les enjeux de la réforme 2014, les parcours et dispositifs de formation.**

**Les élus regrettent que le groupe de travail lié à LGPEC et à la cartographie « des métiers sensibles », « des métiers en tension », « des métiers fragilisés et des métiers émergents» ne se soit jamais tenu depuis 2011. la première réunion est prévue courant novembre 2015.**

**Les élus se sont abstenus à l'unanimité par 19 voix.**

## 7. Point d'Avancement sur le projet CDE

Il s'agit d'un point d'étape et non d'une information / consultation demandant un avis du Comité d'Etablissement.

Dans le cadre d'une mise à l'antenne prévue, pour France 4 en mars 2016 et pour France 2 en juin 2016, sur les sites du Siège et de Varet et dans la perspective de la signature d'un jalon très important fin octobre avec Sony, FO s'est fait le porte-parole des signataires d'une lettre d'alerte adressée à la Présidente.
Lecture de la lettre en séance.
Celle-ci constitue une alerte sur l'outil qui est instable et non opérationnel, de graves dysfonctionnements font craindre des « noirs à l'antenne », et il reste des anomalies bloquantes non corrigées. Il est demandé une réunion d'urgence à plus haut niveau.

La Direction (Yves Le Bras) après avoir dit, dans un premier temps, que tout « allait bien » est revenue sur ses déclarations pour indiquer que :
1/ La signature du marché avec Sony remonte à 2011 et son coût initial était de 28 millions d'euros et qu'il n'y avait pas de « glissement de ce côté-là » ni du côté de la maitrise des coûts de formation. En revanche, les coûts annexes (détachements et remplacements) sont importants.
2/ Le matériel installé depuis 2011 pour un coût de 14 millions d'euros, est vieillissant et les coûts du contrat de maintenance en augmentation.
3/ Les tests ne permettent pas de finaliser une signature pour la fin du mois avec pour conséquence le recul du calendrier de mise à l'antenne et le non-paiement des 14 millions d'euros restants dus à Sony.
3/ La direction reconnait que le système est instable et qu'il reste 52 anomalies bloquantes et 60 non bloquantes.
4/ Il n'est pas question de mettre les personnels en difficulté avec un outil non stabilisé.
5/ Une réunion avec les personnels concernés est prévue le 5 novembre en réponse au courrier.

**Un autre point d'étape sera à l'ordre du jour du Comité d'Etablissement de novembre 2015.**
**Les élus FO demandent à ce que soit transmis aux élus du CE copie de la réponse de Sony à l'appel d'offre européen ainsi que copie des réserves que FTV va formuler à l'encontre de Sony fin octobre 2015.**

## 8. Point d'information sur l'arrêt du point route

La Direction de l'Information (Pascal Golomer) a décidé de ne pas prolonger l'activité du service «Point Route» au-delà du 31 mars 2016, date d'expiration du contrat qui lie France Télévisions au prestataire fournissant les données.

Par conséquent, les bulletins « Point Route » diffusés sur France 2 disparaitront de la grille de la chaîne à compter du 1er avril 2016, y compris dans le cadre de l'émission Télématin
Les motifs invoqués sont l'évolution des usages, la concurrence d'outils plus performants et la baisse des parrainages. Pour Pascal Golomer c'est une décision avant tout éditoriale.
En conséquence, les 2 postes en CDI seront redéployés et les non permanents seront reçus individuellement.

**Les élus ont débattu de cette décision qui, selon Pascal Golomer est essentiellement une décision éditoriale et non économique. Ce point ne demandait pas d'avis des élus du CE.**

## 9. Bilan du réalisé DAKAR 2015

Les 60 heures hebdomadaires à ne pas dépasser ont été respectées comme l'ont été les jours de repos planifiés. Pour mémoire, le temps de voyage distinct du temps de travail n'est pas considéré comme du travail effectif en accord avec l'inspection du travail.

**Les élus FO demandent si le prochain réalisé fera apparaitre les forfaits jour sous forme de vacation. La Direction y a répondu par l'affirmative. Ce point ne demandait pas d'avis des élus du CE.**

## 10. Le compte rendu de fin de mandat

Comme le prévoit une disposition du Code du travail, le nouveau bureau du Comité d'Etablissement Siège (CFDT, CGC, SNJ) a acté avoir reçu de l'ancien bureau (CFDT, CGC, SNJ), l'ensemble des documents listés par l'ancien bureau.

## 11. Élections des membres des commissions

Les commissions obligatoires, le 1% logement, Emploi formation, Egalité professionnelle, activités sociales et culturelles, ont été actées dans leur composition lors du Comité d'Etablissement du mois de septembre 2015. Les commissions facultatives doivent être, d'une part, actées dans leur principe, et d'autre part dans leur composition.

Ont été actées :
1/ Commission des marchés ( qui devient une commission obligatoire à partir du 1er janvier 2016). Président Salim Larfa. Adoptée par 11 voix pour ,7 voix contre, 3 abstentions
2/ Commission handicap, Présidente Nicole Perrot. Adoptée par 11 voix pour et 10 abstentions.
3/ Commission technologie et numérique, Président Freddy Bertin. Adoptée par 12 voix pour et 9 abstentions
4/ Commission économie, strucure et activité, Président Pascal Lasbouygues. Adoptée par 12 voix pour et 9 abstentions

En ce qui concerne la composition des commissions, le bureau du CE indique qu'il sera fait appel à candidatures auprès de l'ensemble des salariés pour les 4 premières.
Le bureau du Comité d'Etablissement a présenté une liste fermée par a pour la commission économie structure et activité : adopté par 11 voix pour et 10 voix contre.

## 12. Vote du nouveau règlement intérieur

Le bureau du Comité d'Etablissement Siège (CFDT, CGC, SNJ) a présenté son projet de Règlement Intérieur soumis au vote des élus.

La Direction ( Fabrice Lacroix) avait averti la veille qu'il existait des points de désaccord bloquants et comme la Loi le lui autorise, qu'il exercera son droit de vote.

Ces points sont d'ordre juridiques et contreviennent à la fois au Code du travail, à la jurisprudence constante en la matière et, enfin, à l'accord signé avec les organisations syndicales représentatives sur les moyens accordés aux IRP (instances représentatives du Personnel).

Or, le projet présenté contrevient à ces dispositions règlementaires et législatives sur les points relatifs à la délégation de pouvoir, au financement de la contribution de France Télévisions, à la levée de l'accord de l'employeur pour l'appel à des experts extérieurs à l'entreprise, et à l'interdiction de vote du Président du CE.

D'autres contradictions et incohérences ont été soulevées par les élus FO et CGT qui ont exprimé leur fort désaccord avec le bureau du Comité d'Etablissement sur ce projet.

**En conséquence, le projet n'a pas été soumis au vote en l'état et est reporté à une date ultérieure pour modifications.**
**Reporté par 11 voix pour et 10 voix contre.**

## 13. Information sur le projet de passage en HD de la fabrication des éditions nationales

**Point reporté**

## 14. Plans de charges de Vaise au 31/03/2015 et au 30/06/2015, et de Malakoff au 30/06/2015

Le point sur le plan de charges de Malakoff est reporté, aucun membre de cette Direction n'étant présent.
Seul le plan de charges de Vaise a été présenté, marqué par le salon de l'agriculture et les élections.

**Les élus ont demandé des données plus explicites et notamment un rapprochement entre le prévisionnel et le réalisé comme entre les moyens prévus et mis en œuvre.**
**Cette demande récurrente devrait faire l'objet d'une discussion en commission économie et structure.**

VOS ELU(E)S FORCE OUVRIERE

| | |
|---|---|
| **Jean-Michel SEYBALD** | **Edith CAZANOVA** |
| **Thierry HAY** | **Marie-Pierre SAMITIER** |
| **Claire-Lise AGNIERAY** | **Odile COGNET-DECHEN** |
| **Olga ABLAVI** | **Isabelle GEY** |

# Le prochain CE se tiendra :
# Fin novembre 2015

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos élus CE
ou le bureau de Force Ouvrière

Bureau FO Siège - D-220
Syndicatfo.groupe@francetv.fr
01.56.22.43.76